

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

CENON-ZAC Mairie Pont Rouge-Convention de mandat CUB/AQUITANIS pour la constitution du dossier de création/réalisation de la ZAC- Achèvement de la mission -Quitus donné à AQUITANIS -Complément- Décision-Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/0208 du 30 mars 2007, notre Etablissement a donné quitus à l'OPAC AQUITANIS de sa mission de coordination et de pilotage des études nécessaires à la préparation des différents dossiers de création - réalisation et d'enquêtes publiques de la ZAC « Mairie Pont Rouge » à Cenon, exécutée dans le cadre d'une convention de mandat

Cette délibération a autorisé :

- le versement à AQUITANIS d'une somme de 57 408 € TTC, correspondant à sa rémunération de mandataire.
- le remboursement à AQUITANIS des frais d'études et frais financiers encourus.

Néanmoins une erreur matérielle s'étant glissée lors de la conversion des frais administratifs exprimés hors taxes en sommes toutes taxes comprises, le total cumulé des études et frais financiers supportés par le mandataire doit être porté à 118 330,97 euros TTC (au lieu de 117 241,40 euros TTC).

Le bilan financier se présente ainsi comme suit :

en € TTC	Enveloppe prévisionnelle convention mandat	Montant engagé et mandaté par AQUITANIS
1. Dépenses supportées et pré financées par le mandataire		
Etude de marché	23 920,00	14 950,00
Etude foncière	17 940,00	
Etude technique (BET)	38 272,00	
Etude d'impact	23 920,00	9 687,60
Etude de géomètre	29 900,00	15 548,00
Etude de sols	29 900,00	3 265,08
Etude urbanistique	65 780,00	68 770,00
Frais administratifs et reprographie	9 568,00	1 089,57
sous total études confiées à des tiers	239 200,00	113 310,25
2. Rémunération du mandataire		
Rémunération mandataire	57 408,00	57 408,00
Total (1+2)	296 608,00	170 718,25

3. Frais financiers (article 10 - convention de mandat)

année 2004		3,03
année 2005		1 270,75
année 2006		3 746,94
Total 3		5 020,72
TOTAL GENERAL (1+2+3)	296 608,00	175 738,97

Dans ces conditions, nous vous demandons, mesdames et messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

AUTORISER :

- le remboursement à AQUITANIS des frais d'études et frais financiers encourus, représentant un total cumulé de 118 330,97 € TTC (frais de portage financier compris),
- le versement à AQUITANIS d'une somme de 57 408 € TTC, correspondant à sa rémunération de mandataire.

Les sommes dues seront imputées sur la ligne budgétaire ouverte au chapitre 20, article 20 31, programme HB 23, CRB D710, du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2007

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007

M. SERGE LAMAISON